

Province de Liège

BULLETIN PROVINCIAL

Périodique

Sommaire

N° 53 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire du 23 octobre 2006 de Monsieur le Gouverneur de la Province relative au pavoisement des édifices publics

Page :

380

N° 54 SERVICE PUBLIC FEDERAL INTERIEUR

Circulaire interministérielle GP1 51 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 13 septembre 2006 relative au traitement du matériel de police mis hors service

Page :

381

N°55 TUTELLE ADMINISTRATIVE GENERALE

Clavier - Conseil de la Fabrique d'église Saint-Martin de Borsu

Page :

382

N° 53 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire du 23 octobre 2006 de Monsieur le Gouverneur de la Province relative au pavoisement des édifices publics.

Liège, le 23 octobre 2006

*A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs les Présidents des
Centres Publics d'Aide Sociale
des communes de la Région de langue
française de la Province de Liège*

Pour information :

À M. le Commissaire d'Arrondissement

*Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,*

En exécution des dispositions de l'article 1er de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 concernant le pavoisement des édifices publics remplacé par l'arrêté royal du 6 septembre 1993, modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998, et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française, je vous prie de faire arborer sur les édifices publics :

- *le 11 novembre : le drapeau National et le drapeau de la Communauté Française, à l'occasion du jour anniversaire de l'Armistice ;*
- *le 15 novembre : le drapeau National, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau Européen, à l'occasion de la Fête du Roi.*

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée

Le Gouverneur de la Province,

Michel FORET.

N ° 54 SERVICE PUBLIC FEDERAL INTERIEUR

***Circulaire interministérielle GP1 51 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du
13 septembre 2006 relative au traitement du matériel de police mis hors
service - Directives et recommandations***

*A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
de la Province,*

*Madame la Bourgemstre,
Monsieur le Bourgmestre,*

*L'attention des Autorités locales est attirée sur la publication au
Moniteur belge du 12 octobre 2006 de la circulaire dont question sous
rubrique.*

Le Gouverneur de la Province,

M. FORET

N° 55 TUTELLE ADMINISTRATIVE GENERALE***CLAVIER - Conseil de la Fabrique d'église Saint-Martin de Borsu***

Par arrêté du 11 octobre 2006, pris sur base de l'article 13 du décret du Conseil régional wallon du 20 juillet 1989 organisant la tutelle sur les communes, le Gouverneur de la Province de Liège a annulé la délibération du 29 août 2006, parvenue au Gouvernement provincial le 1er septembre 2006 suivant, par laquelle le Conseil de Fabrique Saint-Martin de Borsu à CLAVIER attribue à M. Jean-François DESSART la parcelle c240c en location par bail à ferme de 9 ans à dater du 1er janvier 2002.

Le Gouverneur de la Province,

Michel FORET